

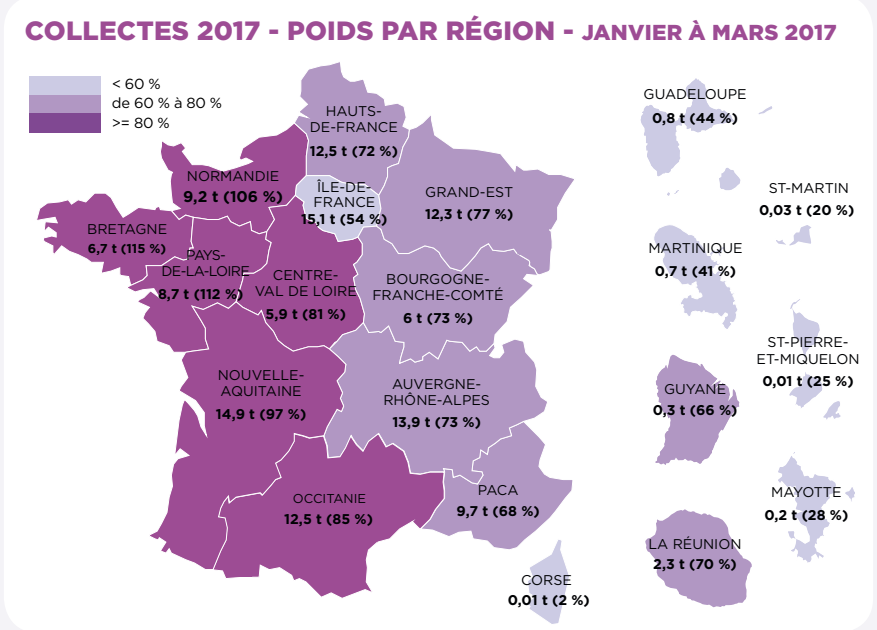
LE POINT SUR LA FILIÈRE REP DASRI

COLLECTE 3 MOIS 2017 : 76,8 % DES DASRI COLLECTÉS

Avec un taux de collecte moyen de 76,8 %, les résultats du premier trimestre 2017 s'inscrivent dans la continuité de l'année 2016. En application du cahier des charges publié en septembre 2016, ils procèdent cependant d'un nouveau mode de calcul qui permet d'affiner la mesure des tonnages collectés au regard du gisement. Ces tonnages sont désormais rapportés aux quantités effectivement mises sur le marché (DASTRI disposant des déclarations de mises sur le

marché) et non plus à un gisement estimé sur la base d'une étude.⁽¹⁾ Les résultats du premier trimestre varient néanmoins selon les territoires. À l'ouest d'un axe nord-sud (Normandie, Bretagne, Pays-de-la-Loire, Centre-Val de Loire, Nouvelle Aquitaine, Occitanie), le taux de collecte est toujours supérieur à 80 %, l'objectif fixé par les Pouvoirs Publics à fin 2022. À l'est de cet axe (Hauts-de-France, Île-de-France, Grand Est, Bourgogne-Franche-Comté, Auvergne-Rhône-Alpes, PACA, Corse), ce n'est pas le cas.

131,7 tonnes (net) de DASRI-PAT collectés en 3 mois
76,8 % du gisement de la période



L'Île-de-France et la Corse n'atteignant pas encore l'objectif de 60 % fixé pour le premier agrément. Une même diversité existe dans les DOM-COM. Au total, une quinzaine de départements et territoires d'outremer enregistrent une performance inférieure à 60 %.

Le Tour de France des régions, organisé par DASTRI durant toute l'année 2017

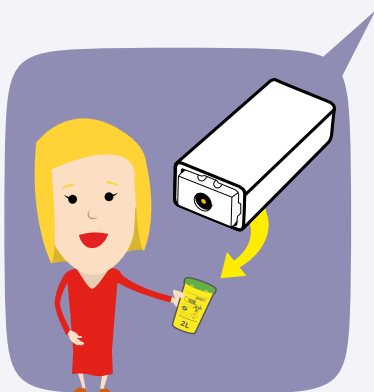
pour analyser l'existant avec des représentants de toutes les parties prenantes et discuter des perspectives des prochaines années, commencera donc dans les territoires où la performance doit être améliorée en priorité.

(1) Résultats d'une étude de l'ORS Rhône-Alpes extrapolés à l'ensemble du territoire dans le cadre d'une étude commanditée par l'ADEME.

UNE NOUVELLE CATÉGORIE DE BÉNÉFICIAIRES : LES UTILISATEURS D'AUTOTESTS DE DIAGNOSTIC

L'une des évolutions importantes entre le premier et le deuxième agrément DASTRI porte sur l'extension de la filière à une nouvelle catégorie de bénéficiaires :

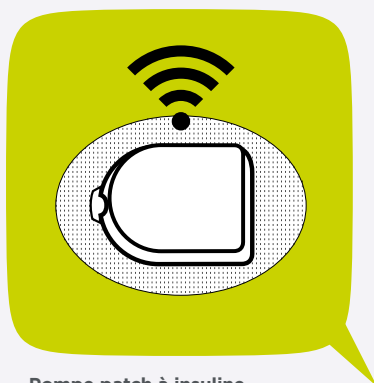
les utilisateurs d'autotests de dépistage de maladies infectieuses transmissibles. Cette extension existait déjà, par dérogation au cahier des charges du



premier agrément, depuis septembre 2015, date à laquelle la commercialisation des autotests VIH a commencé en France. Le cahier des charges sur la base duquel DASTRI a été ré-agréé porte désormais explicitement sur « *les DASRI perforants produits par les patients en auto-traitement ou par les utilisateurs des autotests de diagnostic en application de l'article R1335-8-1 du Code de la santé publique* ». DASTRI s'adresse donc désormais à deux publics sensiblement différents. D'une part des patients qui se soignent eux-mêmes - ce qui induit une récurrence du geste de tri pour des périodes de durée variable : affection de courte ou de longue durée - et auxquels les pharmaciens délivrent le traitement sur présentation d'une ordonnance. D'autre part des personnes qui décident de procéder elles-mêmes à une action de dépistage d'une maladie infectieuse transmissible et se

procurent sans ordonnance un autotest non remboursé par le système de santé. L'auto-piqueur, déchet généré par cet acte, étant un déchet isolé. DASTRI doit donc adapter son dispositif et sa communication pour impliquer cette nouvelle catégorie de bénéficiaires et les pharmaciens. Un vrai sujet, au vu des résultats des deux enquêtes conduites par la SFLS Société Française de Lutte contre le Sida en novembre 2015 et avril 2016 auprès de pharmaciens ayant commandé/distribué des autotests VIH. Les boîtes à aiguilles DASTRI, conçues pour les patients en auto-traitement, n'ont été proposées par les pharmaciens aux acheteurs d'autotests que dans 54 % des cas (enquête 2015) et 32 % (enquête 2016), la principale raison étant que les pharmaciens ne pensent pas à remettre une boîte en même temps que le kit de test (41 % des répondants concernés).

PRISE EN CHARGE DES DASRI COMPLEXES : LE POINT SUR L'AVANCÉE DU DOSSIER



Pompe patch à insuline

Autre enjeu clé du deuxième agrément de DASTRI : la recherche d'une solution pour la prise en charge des DASRI complexes, qui associent perforant, composant électronique et pile. La solution proposée par DASTRI dans sa demande d'agrément, qui impliquait quelques évolutions de la réglementation en vigueur, n'a pas été retenue par les pouvoirs publics. Or la mise en place d'une solution de collecte de ces DASRI devient urgente. Ces déchets correspondent en effet à des dispositifs innovants qui améliorent notablement le confort de vie des patients et sont promis à une plus large diffusion, dès lors qu'ils sont remboursés par le système de santé. C'est le cas des pompes patch à insuline, remboursées en France depuis un an et pour lesquelles le dispositif envisagé s'articule

en deux phases :

- dans un premier temps, l'organisation d'une opération de « déstockage » de ces DASRI complexes : un dossier a été transmis à la DGS. Celle-ci sollicitera ensuite l'avis du Haut Conseil de la Santé Publique (HSCP). En cas d'avis favorable, les pouvoirs publics autoriseront DASTRI, par contrat avec l'entreprise concernée et pour une durée limitée, à collecter les DASRI stockés chez les patients.
- dans un second temps, si avis favorable du HSCP pour la mise en œuvre d'un dispositif opérationnel pérenne de collecte et de traitement, DASTRI déposera une demande d'agrément complémentaire, les pouvoirs publics étant disposés de leur côté à envisager des évolutions de la réglementation.

POUR CONTACTER DASTRI

Déléguée Générale
Laurence Bouret
laurence.bouret@dastrif.fr

Responsable communication
Marine Feniou
marine.feniou@dastrif.fr

À NOTER DANS L'AGENDA

27 DÉCEMBRE 2016 : DASTRI ré-agréé pour six ans, jusqu'au 31 décembre 2022

28-31 MARS : DASTRI sponsor du Congrès de la SFD - Société Francophone du Diabète pour la première fois

30 MARS : lancement d'une étude de perception de DASTRI auprès de l'ensemble de ses parties prenantes.

JUIN : réunion des parties prenantes de DASTRI en région Île-de-France. Le Tour de France DASTRI 2017 s'échelonne durant l'année dans toutes les régions de métropole et dans les DOM-COM. Pour connaître le planning, contacter **Marine Feniou** marine.feniou@dastrif.fr